

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

**SAISON 2021/2022**



**ÉTAT CIVIL/DIPLÔME(S)**

Madame

Monsieur

Célibataire

Marié(e)

Pacsé(e)

Veuf(ve)

Séparé(e)

Divorcé(e)

Nom : ……………………………………………………………………...

Prénom : ………………………………………………………………….

Date de naissance : …./…./……...

Lieu de naissance : …………………………………………...

Clt 2021 : ……… Meilleur Clt : ……….

Numéro de sécurité sociale :

……………………………………….

*Joindre l’attestation d’assuré(e) social en cours de validité (document papier)*

Adresse :XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Ville :…………………….

Club :……………………………………

Code postal :……….

Téléphone :………………...

n° de licence : ……………………

Licencié(e)

Oui

E-mail : …………………….

**Diplôme le plus élevé obtenu :** ……………………………………………………………………..................................

*Joindre une copie du diplôme le plus élevé\**

Autres diplômes d’État obtenus dans le domaine de l’encadrement physique et sportif\*

…………………………………………………………………….............................................................

JAT1

JAT2

Titulaire du CQP Assistant Moniteur de Tennis

Titulaire du CQP Éducateur de Tennis

\*Le(la) candidat(e) doit joindre les différents documents attestant de ses qualifications.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et

aux libertés s’applique aux données nominatives portées dans ce livret.

Elle garantit un droit d’accès et de rectification.

J’exerce une activité professionnelle

Je suis demandeur(se) d’emploi

Je suis étudiant(e)

Je bénéficie d’un contrat d’insertion en alternance

Je n’ai aucun statut particulier



**SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE**

**Précisez votre situation actuelle :**

**VOUS ÊTES SALARIÉ(E)**

Quelle est votre profession ? ……………………………………………………………………....................................

1

2

Quel est votre statut ?

Travailleur(se) indépendant(e)

Intérimaire

Salarié(e) du secteur privé

Salarié(e) du secteur public

Si vous êtes salarié(e) du secteur privé, précisez le type de contrat et le temps de travail :

CDI

CDD

Travail à temps plein

Travail à temps partiel

3

Indiquez ci-dessous les coordonnées de votre employeur en cas de prise en charge de la formation par celui-ci :

Nom de votre employeur : ……………………………………………………………………..................................................

Adresse de votre employeur : ……………………………………………………………………..............................................

Ville :…………………….

Téléphone :……………………………

Code postal :……….

**VOUS ÊTES DEMANDEUR(SE) D’EMPLOI**



Date d’inscription à Pôle Emploi :

………/……./…………..

Adresse de votre agence Pôle Emploi : ……………………………………………………………………...

Code postal :………

Ville :……………………

Voir calendrier en fonction de chaque plateforme de formation

Clôture de la formation

Ouverture de la formation

Date limite d’inscription (dépôt du dossier)

**20/09/2021**

Test de sélection et de positionnement

**11/10/2021**

**CALENDRIER**



**FINANCEMENT PERSONNEL**



**COÛT PÉDAGOGIQUE ET FINANCEMENT DE LA FORMATION**



PARCOURS 1 AN : Coût pédagogique de la formation (700 heures) : 10 100€

PARCOURS 2 ANS : Coût pédagogique de la formation (1200 heures) : 20 200€

Le principe d’alternance ouvre droit pour le candidat à la prise en charge éventuelle partielle ou totale des coûts pédagogiques de la formation et des frais annexes (transport, restauration et hébergement). Les démarches administratives sont

à entreprendre par le club futur employeur et le candidat dès que possible et impérativement avant l’entrée en formation auprès des organismes financeurs :

Je soussigné(e) ……………………………………………………………… candidat(e) à la formation DEJEPS Tennis m’engage :

28/09/2021

10/09/2021

Session 3 :

Session1 :

05/07/2021

Session 2 :

**27/09/2022**

PARCOURS 1 AN :

PARCOURS 2 ANS : **27//09/2023**



Les comités départementaux

Lieu de formation

Jours et horaires de formation :

|  |  |
| --- | --- |
| **L’Institut de Formation**  **du Tennis - CFA FFT** | - Contrat d’Apprentissage pour les moins de 30 ans.  Aide financière du CNDS Apprentissage à demander avant le 1er septembre 2020 en cliquant :  contact DRJSCS ou DDCS concernées. |
| **AFDAS**  www.afdas.com  sport@afdas.com  Entreprises : 01.44.78.34.56  Salariés : 01.44.78.34.23  Rouen : 02.77.41.20.57 | - Contrat de Professionnalisation pour les – 26 ans ou + 26 ans inscrits à Pôle Emploi.  - Plan de développement des compétences avec un cofinancement possible des actions  du plan conventionnel.  - Compte Personnel de Formation ou CPF de Transition. |
| **Pôle Emploi**  et **AFDAS** | - Contrat Unique d’Insertion |
| **Autres** |  |

- A régler la différence entre le coût pédagogique de la formation et les sommes obtenues par les organismes financeurs.

- A régler la totalité des coûts de formation pédagogiques en l’absence d’attestation de prise en charge (employeur, OPCO, …).

Des prélèvements mensuels pourront être mis en place.

**Date et signature du (de la) candidat(e)**

Vous pouvez bénéficier d’un allègement de formation si vous justifiez de compétences équivalentes à une ou plusieurs UC.

Les demandes d’allègement sur le plan individuel de formation seront étudiées lors du positionnement préalable à l’entrée en formation.

Cet allègement ne vous dispense pas de la certification de la ou des UC correspondantes.



**DEMANDE D’ALLÈGEMENT AUPRÈS DE L’ORGANISME DE FORMATION**

Nom : ………………………………………………………

Prénom : ……………………………..

Sollicitation d’un allègement de formation

Oui

Non

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **UNITÉ**  **CAPITALISABLE** | **INTITULÉ - PROGRAMME** | **ALLÈGEMENT**  **DEMANDÉ**  (Précisez OUI ou NON) |
| **UC1** | **Être capable de concevoir un projet d’action**  OTI 11 EC d’analyser les enjeux du contexte professionnel.  OTI 12 EC de formaliser les éléments d’un projet d’action.  OTI 13 EC de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d’un projet d’action. |  |
| **UC2** | **Être capable de coordonner la mise en œuvre d’un projet d’action**  OTI 21 EC d’animer une équipe de travail.  OTI 22 EC de promouvoir les actions programmées.  OTI 23 EC de mettre en œuvre des programmes d’action.  OTI 24 EC de participer à la démarche qualité. |  |
| **UC3** | **Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif**  **en tennis**  OTI 31 EC de conduire une démarche d’enseignement.  OTI 32 EC de conduire une démarche d’entraînement.  OTI 33 EC de conduire des actions de formation.  OTI 34 EC de maîtriser les éléments technicotactiques du tennis. |  |
| **UC4** | **Être capable d’encadrer la discipline tennis en sécurité**  OTI 41 EC de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants.  OTI 42 EC d’assurer la sécurité des pratiquants et des tiers.  OTI 43 EC d’assurer la sécurité des pratiquants & tiers lors de tournées ou déplacements. |  |

*En vue du positionnement, je joins à cette demande tous les justificatifs nécessaires.*

**Signature du(de la) candidat(e) :**

**ÉQUIVALENCE - AUPRÈS DES SERVICES DE L’ÉTAT (DRJCS)**

|  |  |
| --- | --- |
| **Vous êtes titulaire :** | **Vous obtenez**  **de droit le(les)** |
| De la Partie spécifique du BEES 1er degré option Tennis d’action. | UC3 et UC4 |
| Du CQP-Éducateur de Tennis | UC4 |

*Joindre obligatoirement les justificatifs (photocopie d’attestation de réussite, attestation(s) de votre ou vos employeur(s), photocopie du diplôme).*

**VAE - AUPRÈS DES SERVICES DE L’ÉTAT (DRJCS)**

Avez-vous engagé une demande de Validation d’Acquis de l’Expérience ?

Oui

Non

Avez-vous l’attestation de recevabilité ?

Oui

Non

**Si vous êtes en situation de handicap :** une mesure

de compensation est possible, contactez votre référente Handicap / Madame Caroline de Conihout / lift@fft.fr

**Mobilité Internationale :** votre référent Mobilité /

Monsieur Gautier Rigaut / 01 47 43 29 69 / grigaut@fft.fr

Je soussigné(e) …………………………………………………… candidate) à l’entrée en formation

DEJEPS Tennis, justifie d’une expérience d’enseignement d’au moins 90 heures sur une saison sportive. J’indique la nature de l’expérience :

Dans les structures suivantes :

Encadrement de groupes d’école de tennis.

Encadrement de séances collectives d’entrainement.

Assistance d’une personne titulaire au minimum du BE1 ou du DE.

Autre(s) :

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………



**ATTESTATION D’EXPÉRIENCE DE 90 HEURES D’ENSEIGNEMENT**

**« JE CERTIFIE EXACTES LES DONNÉES CI-DESSOUS : »**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| STRUCTURE 1 | **Nom et signature du responsable** | **Nom et signature du responsable** |
| STRUCTURE 2 | **Nom et signature du responsable** | **Nom et signature du responsable** |

Date : ………/………/…………….

*Joindre les éléments justificatifs complémentaires.*

**Signature du CTR coordonnateur d’une Ligue**

**de Tennis (représentant du DTN)**

**Diplôme du CQP-AMT ou du CQP-ET**

Étant titulaire du CQP-AMT ou du CQP-ET, je suis dispensé(e) de justifier des 90 heures d’expérience d’enseignement et joins

la copie de mon CQP.  Joindre copie des diplômes et/ou des attestations.

**Signature du (de la) candidat(e)**

À …………………………………………

LE …….../………/……………

**FINANCEMENT DE LA FORMATION (CFA, AFDAS, PÔLE EMPLOI, …)**

La formation du DEJEPS mention Tennis est une formation professionnelle en alternance.

Elle dure 12 mois. Le candidat doit être salarié pendant au moins la totalité de la durée

de formation du 11/10/2021 au 27/09/2022.

Je soussigné(e) ………………………………………………………… en qualité de Président(e)

Le (la) stagiaire Mr, Mme ………………………………………………….. pendant sa formation

DEJEPS Tennis.

Mobile : E-mail :



**ATTESTATION D’ENGAGEMENT DE L’EMPLOYEUR**

Plusieurs dispositifs permettent la prise en charge des coûts pédagogiques des heures de formation du(de la) stagiaire (700H)

et du(de la) tuteur(trice) (20H), voire éventuellement des frais annexes (hébergement, restauration, transport).

- Contrat d’apprentissage pour les candidats(es) de moins de 30 ans (CFA).

- Contrat de professionnalisation pour les candidats(es) inscrits(es) à Pôle Emploi (AFDAS + Pôle Emploi).

- Contrat unique d’insertion pour les candidats(es) inscrits(es) à Pôle Emploi (Pôle Emploi + AFDAS).

- Compte personnel de formation ou CPF de transition (AFDAS).

- Plan de développement des compétences (AFDAS) avec un cofinancement possible des actions du plan conventionnel.

- Autre : ............................................................................................................................................................................

- Financement personnel sur les fonds propres du(de la) stagiaire ne bénéficiant pas de dispositif de prise en charge.

**VOUS VOUS ENGAGEZ :**

- À entreprendre avec le(la) candidat(e) les démarches

administratives nécessaires à la prise en charge des coûts pédagogiques de la formation du(de la) stagiaire (10 100€) et de la formation du(de la) tuteur(trice) ou maître d’apprentissage (300€), impérativement au plus tard avant le 1er jour de formation et si possible au plus tôt deux mois avant le démarrage de la formation. En l’absence d’accord, les coûts pédagogiques seront automatiquement à la charge du(de la) candidat(e).

- À soutenir le(la) candidat(e) dans la conception et la coordination d’un projet d’actions au sein de votre club.

- À confier au(à la) candidat(e) de l’enseignement auprès

de tous les publics (jeunes, adolescents et adultes

impérativement)

- À lui confier une action d’encadrement auprès d’un CQP-AMT ou CQP-ET de votre club ou d’un club voisin.

- À accompagner le(la) candidat(e) dans la conduite de trois actions de développement dans votre club.

- À libérer votre stagiaire salarié(e) pour venir se former SUR LE TEMPS DE FORMATION. Il(elle) n’est pas autorisé(e) à travailler dans son club les jours de formation.

- À confier au moins deux séances d’entrainement

hebdomadaire (1h individuelle + 1h30 collective) auprès

d’un(e) jeune compétiteur(trice) de moins de 18 ans classé(e) en 3ème série. Ce(tte) compétiteur(trice) devra se rendre disponible pour venir au centre de formation le jour de la certification pour l’UC3.

À rémunérer et dégager sur le temps de travail du(de la) tuteur(trice) ou maître d’apprentissage (Article L6223-7

du code du travail) les disponibilités nécessaires à sa formation (21 heures), à l'accompagnement de l'apprenti(e) dans le club et aux relations avec le centre de formation (minimum 39 heures).

À …………………………………………………….

Le ……../………/……………

**Signature de l’employeur et cachet**

Le(la) tuteur(trice)/maître d’apprentissage doit obligatoirement être titulaire au minimum

du BEES1 ou DEJEPS Tennis, justifier au moins de deux années d’expérience professionnelle et être impérativement salarié(e) de la structure d’alternance du(de la) stagiaire.

Les clubs ne possédant pas un(e) salarié(e) titulaire du BE1 ou DEJEPS Tennis devront recruter

un(e) enseignant(e) professionnel(le) de tennis (tuteur(trice)/maître d’apprentissage externe)

avec un contrat de travail au minimum à durée déterminée de 18 mois maximum (mettre 1 an ou

18 mois, ou « au moins 1 an »).

Je soussigné(e) ……………………………………………… en qualité d’enseignant(e) professionnel(le) de tennis.

Fonction : ……………………………………………………………..

Tuteur(trice) interne

Tuteur(trice) interne



**ATTESTATION D’ENGAGEMENT DU TUTEUR OU MAITRE D’APPRENTISSAGE**

Numéro de téléphone : …………………………………..

E-mail :

**M’ENGAGE**

À être tuteur(trice) ou maître d’apprentissage de Mr, Mme : ………………………………………………………………………

À suivre une formation de 20 heures maximum. Les coûts pédagogiques de la formation de maître d’apprentissage ou tuteur(trice) sont facturés à 15€/h et pourront être pris en charge par l’AFDAS.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **CONTENU** | **DATE** | **LIEU** |  |
| Programme, référentiels, modalités outils, situations de réf. |  |  | 20H |
| Total des heures de formation | | | 20H |
| Financement possible AFDAS, coût pédagogique de la formation | | | 300€ |

LES MISSIONS DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE :

- L’accueillir, l’intégrer au club, le(la) soutenir et l’aider à travailler en réseau.

- Observer, guider et évaluer ces progrès et le(la) préparer aux certifications.

- Lui apporter des conseils, des savoir-faire, des comportements.

- L’accompagner dans la réflexion de son projet d’actions UC1&2 et de performance UC3.

- Évaluer la pertinence et l’impact de son action de formation de cadres.

À assurer 60 heures minimums d’accompagnement du(de la) stagiaire et de relations avec le centre de formation.

Les coûts liés à l'exercice de la mission tutorale peuvent être financés par l’AFDAS à hauteur de 1380€ pour les stagiaires, uniquement si le(la) tuteur(trice) a suivi une formation à sa fonction de tuteur(trice) ou maître d’apprentissage.

Cette aide est versée au club employeur.

Date : ……/……/……………

**Signature du(dela) tuteur(trice)**

**Signature du(dela) Président(e)**

**de club de la structure d’alternance**

**Signature du(dela) Président(e)**

**de club du(de la) tuteur(trice) externe**

II. - En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer

une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il a fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions. »

- Autorise l’Organisme de formation, lors de ma présence sur les lieux de la formation, à prendre, utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies et vidéos me représentant ainsi qu’à exploiter ces clichés en partie ou en totalité, à des fins professionnelles, pédagogiques, publicitaires ou informatives dans le cadre des formations sur les supports de communication (Site Internet, réseaux sociaux, journaux, plaquettes de communication, brochures d’information, flyers). Cette autorisation est consentie à titre gracieux et pour une durée de cinq ans exploitée par la Ligue xx et l’Institut de Formation du tennis.

- Atteste\* sur l’honneur être titulaire d’un titre de séjour en cours de validité et le cas échéant d’un titre de séjour

l’autorisant à travailler en France dans l’hypothèse où il(elle) serait salarié(e).

- S’engage après le démarrage de la formation à procéder

à la déclaration obligatoire d’éducateur sportif auprès

de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale : https://eaps.sports.gouv.fr/.

Toute personne procédant à cette déclaration fera l'objet

d'une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2) auprès du Service du Casier Judiciaire National, conformément à l'article 776 du code de procédure pénale.

Le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles (FIJAIS) sera également consulté conformément

à l'article 706-53-7 du même code.

- Reconnais avoir pris connaissance et accepte les modalités de sélection pour l’accès à la formation, les principes de déroulement de l’ensemble des sessions et les procédures d’évaluation des candidats.

- Déclare me présenter à l’intégralité des sessions de formation organisée(s) par l’Organisme de formation en cas de réussite aux tests de sélection.

- M’engage à respecter les prescriptions et directives de l’Organisme de formation pendant toute la durée du stage et à respecter le Règlement Intérieur de la Formation.

- Déclare dégager l’Organisme de formation de toute responsabilité en cas de dommages matériels ou vol subis par les stagiaires (détérioration, destruction ou disparition d’un bien).

- Atteste sur l’honneur remplir les conditions d’honorabilité visées à l’article L. 212-9 du code du sport et rappelées ci-dessous :

« I.- Nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L. 212-1 à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus : 1° Au paragraphe 2 de la section 1 du chapitre II du titre II du livre II du code pénal.

2) Au paragraphe 2 de la section 3 du chapitre II du titre II

du livre II du même code.

3) À la section 4 du chapitre II du titre II du livre II du même code.

4) À la section 1 du chapitre III du titre II du livre II du même code.

5) À la section 2 du chapitre V du titre II du livre II du même code.

6) À la section 5 du chapitre VII du titre II du livre II du même code.

7) Aux articles L. 3421-1 et L. 3421-4 du code de la santé publique.

8) Aux articles L. 232-25 à L. 232-29 du présent code.

9) À l'article 1750 du code général des impôts.

Je soussigné(e) ……………………………………………….



**DÉCLARATION D’ENGAGEMENT ET D’HONORABILITÉ**

La loi rend passible d’amende et d’emprisonnement,

quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (313-1,313-3,433-19,441-1 et 441-7 du code pénal).

Fait à ……………………………………………………….,

Le ……./……./………..

\*Pour le stagiaire ressortissant étranger, hors Union Européenne,

hors Espace Économique Européen ou Confédération Suisse.

– Attestation de formation aux premiers secours (AFPS).

– Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) ou de niveau 2 en cours de validité.

– Attestation de formation aux gestes et soins d’urgence (AFGSU) de niveau 1 ou 2 en cours de validité.

– Certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité

.

Joindre une copie d’attestation de formation aux premiers secours civique niveau 1 (PSC1) ou :

Une photocopie de votre carte nationale d’identité

recto-verso en cours de validité.

**Dossier à envoyer à Steffi MPUMPA :**

**Ligue Ile de France de Tennis**

**89 rue Escudier - 92100 Boulogne-Billancourt**

**E-mail :** [**steffi.mpumpa@fft.fr**](mailto:steffi.mpumpa@fft.fr)

**Tél : 06 62 38 32 06**

Joindre l’original (la photocopie de la Licence n’est pas recevable) de l’attestation de niveau de jeu équivalent ou supérieur à 15/2 du classement Fédéral de la FFT, vérifiée et délivrée par le Directeur Technique National.

Le candidat doit être ou avoir été classé 15/2 au minimum ou accéder à ce classement au regard de ses résultats de la saison en cours à la date de l’entrée en formation.

.

– Ou délivrée par une Fédération étrangère ou par la Fédération Internationale de Tennis.

Joindre un certificat médical daté de moins de trois mois de non-contre-indication à la pratique et à l’encadrement des activités physiques et sportives concernées par son activité professionnelle (tennis).

**À JOINDRE AU DOSSIER D’INSCRIPTION AU PLUS TARD À LA DATE DE L’ENTRÉE EN FORMATION**

Être âgé(e) de 18 ans le jour des épreuves certificatives.

Pour les Français de moins de 25 ans, joindre une copie l’attestation de recensement et de l’appel

de préparation à la Défense.



**CONSTITUTION DU DOSSIER**

Joindre une attestation d’expérience d’enseignement du tennis d’au moins quatre-vingt-dix heures sur une saison sportive délivrée par le DTN ou son représentant CTR Coordonnateur (page 6).

– Ou joindre une copie du CQP Assistant Moniteur de Tennis.

– Ou joindre une copie du CQP Éducateur de Tennis.

**POUR RENTRER EN FORMATION, VOUS DEVEZ ÉGALEMENT**

Vous inscrire auprès du CFA des Métiers du tennis

à l’adresse mail suivante : grigaut@fft.fr (uniquement

pour les candidats de moins de 30 ans en contrat

d’apprentissage).

Tout candidat ayant satisfait aux épreuves de sélection

doit obligatoirement trouver avant l’entrée en formation

une (ou plusieurs) structure(s) d'accueil pour son application pédagogique, afin de respecter le principe de l'alternance de la formation.

**ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES À JOINDRE AU DOSSIER D’INSCRIPTION**

Attestation d’engagement de l’Employeur.

Attestation d’engagement du tuteur pédagogique

ou maitre d’apprentissage.

Copies du diplôme et de la carte professionnelle

du tuteur pédagogique enseignant diplômé d’État.

Une lettre de motivation.

Un curriculum vitae.

Une attestation d’assuré(e) social en cours de validité (document papier).

Si vous êtes étranger, une photocopie de votre titre de séjour en cours de validité.

Copie de la carte d’étudiant.

Deux photos d’identité (avec votre nom au dos).

Copie de vos diplômes Fédéraux et/ou d’État en vue d’équivalence ou d’allègement.